



Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir
4 Place Coimbra, Avenue de Pérouse
13090 Aix-en-Provence
www.ufc-aix.org – aixenprovence@ufc-quechoisir.org

Tél. : 04 42 93 74 57 - Fax : 04 42 27 73 92

Mai 2009

La fin des emballages standardisés

Depuis le 11 avril 2009, les quantités de produits alimentaires préemballés ne sont plus standardisées. Fini donc nos habituels paquets de riz à 250 grammes ou 500 grammes. Les fabricants pourront librement vendre leurs produits dans les quantités qu'ils souhaitent et ainsi proposer des emballages à 470 grammes, 350 grammes, 285 grammes. Cette nouvelle réglementation ne s'applique pas encore à tous les produits. Les emballages de lait, de beurre, de pâtes alimentaires sèches, de café restent réglementés jusqu'au 11 octobre 2012 et le sucre blanc jusqu'au 11 octobre 2013.

Selon la Commission Européenne, cette réforme a été mise en œuvre dans l'intérêt des consommateurs qui réclameraient eux-mêmes des tailles d'emballages plus diversifiées. En réalité, il sera encore plus difficile pour lui de pouvoir comparer les prix entre les différentes marques.

Il devra ainsi se référer constamment au prix au kilo du produit, lequel, même s'il est obligatoire, est souvent peu visible sur les emballages. De plus, une telle dérèglementation permettra aux industriels de l'agro-alimentaire de réduire la contenance d'un emballage tout en maintenant son prix. Seul le consommateur averti verra la différence !